

2.2. L'environnement naturel

2.2.1. Sol et sous-sol

La géologie de la commune se caractérise par une structure monoclinale de la Lorraine, d'âge secondaire, reposant sur le massif ardennais de nature primaire. Celui-ci est composé de roches quartzo-phyllades plus résistantes à l'érosion.

Les couches géologiques affleurent en bandes parallèles. Elles sont formées d'une grande diversité de roches sédimentaires alternativement dures et tendres d'âge jurassique, à savoir calcaire jurassique, sable et grès ainsi que des marnes. Si l'on s'attache à la ligne Watrinsart – Fontenoille – Florenville – Izel, au Nord de cette ligne se trouvent les marnes de Jamoigne dont la large plaine alluviale de la Semois, les quartzo-phyllades en bordure de la Semois sous forme d'une bande étroite au Nord des marnes et enfin des schistes avec grès. Au Sud de cette ligne, on retrouve les marnes de Warcq, bande surmontée par le calcaire sableux de Florenville, lui-même surmonté par les calcaires sableux d'Orval.

Lorsqu'une couche de marne affleure sur le versant d'une vallée, elle est soulignée par une ligne de sources dont les eaux saturées en carbonate de calcium sont à l'origine de dépôts de travertins dénommés dans la région « cron », « crognière » ou « cranière ».

Les forêts sont localisées sur les sols sableux, laissant des clairières sur sol marneux réservées aux pâturages et à la culture.

Il n'y a pas eu de dépôt de limon en Lorraine belge, mais les divers climats au tertiaire ont cependant modifié en surface les roches du mésozoïque. L'alternance de roches perméables et de marnes imperméables favorise l'installation de nappes aquifères souterraines.

Aujourd'hui, une importante carrière située au Sud de Pin exploite le sous-sol pour produire du sable et du grès concassé.

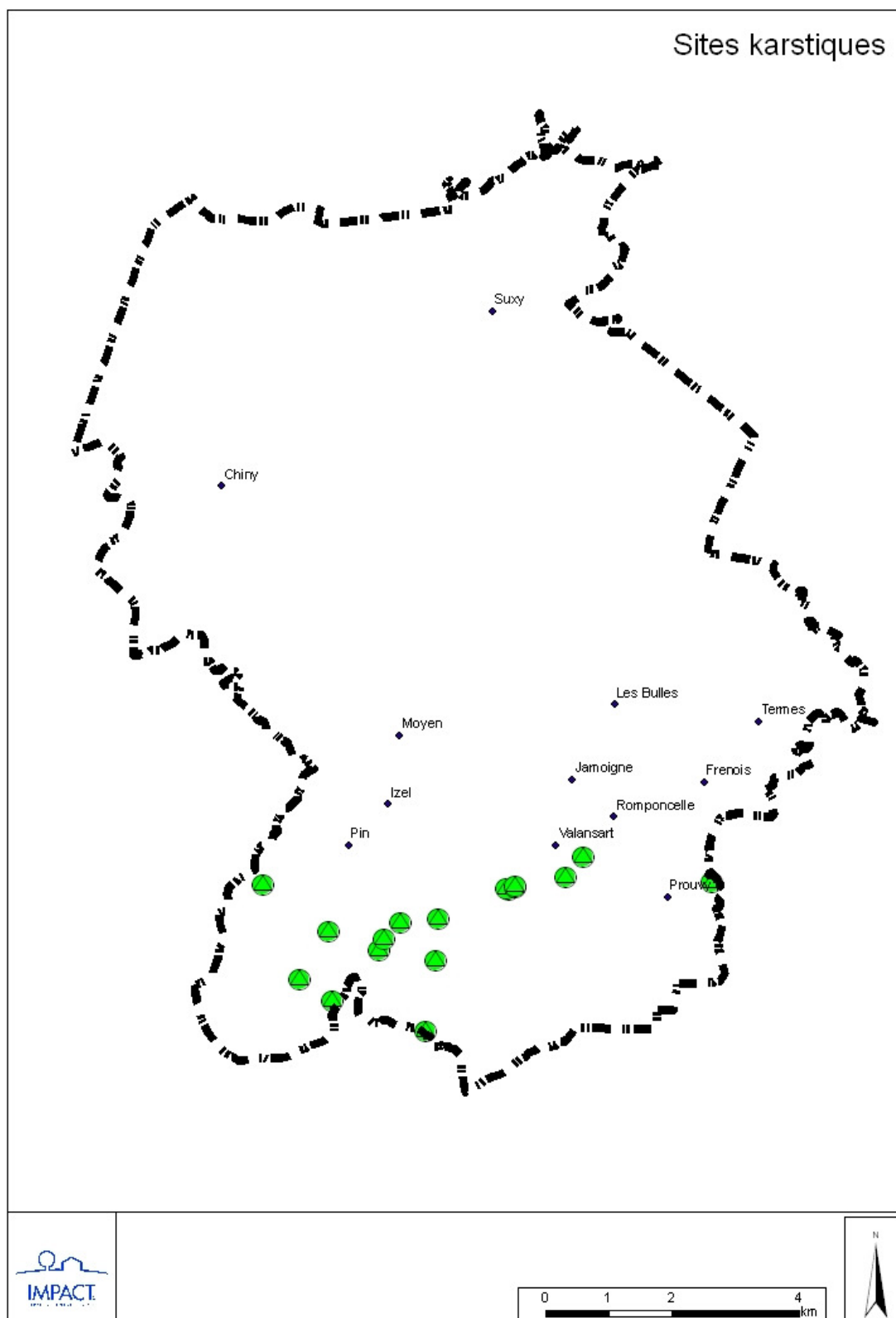
De manière générale, les sols sont aptes ou modérément aptes à la pâture et la culture. Ils conviennent mieux aux boisements. Certains sols sont superficiels ou présentent une forte pente, ce qui réduit encore leur aptitude agronomique.

La cuesta sinémurienne, située au Sud de la commune, est caractérisée par des phénomènes karstiques. Sur la commune de Chiny, les sites suivants figurent à l'atlas du karst wallon :

- Exsurgence¹ du Fond de Nerbi. Tête de réseau du ruisseau du Fond de Nerbi. L'eau sort au contact des marnes sombres ; au pied d'un éboulis de gros blocs (0,6 m de diamètre bordant le chemin qui domine le site. Source incrustante.
- Exsurgence du Bois de Watrinsart. Petite exsurgence à 10 m du chemin caractérisé par 3 sorties d'eau distinctes sur 20 m, dont la principale est partiellement murée, et semble avoir été captée dans le passé.

¹ Exsurgence : Source d'une rivière endogène, née à l'intérieur d'une masse calcaire de l'infiltration des eaux superficielles.

- Perte diffuse de la Houdrée. Perte diffuse des eaux sur 100 m, dans la zone de replat du petit vallon du ruisseau du Pont des Cochons.
- Petite exsurgence du Grand Terme. Petite exsurgence intermittente en face des effondrements du Grand Terme. Fin filet d'eau entre les blocs.
- Exsurgence de Houdrée. Dans une dépression de forme ovale, exsurgence à la base d'une paroi (le point principal d'exsurgence dans la dépression semble variable et lié au niveau de la nappe).
- Source de la Noire Fontaine. En plein bois, à la fin du chemin, exsurgence à la terminaison d'un petit vallon latéral. Affleurements disposés en demi cercle, à la base desquels on compte trois sorties actives.
- Exsurgence de la Terme. Très vaste zone d'exsurgence diffuse (80 m de long, 20 m de large), à l'origine d'une sorte de marais. En certains points, affleurement visible.
- Effondrements du Grand Terme. Ensemble de 5 effondrements parfaitement circulaires alignés en bordure du chemin. Pas d'affleurement visible.
- Deux grottes de Valansart. A la base de la paroi de 4 m de haut, parallèle à la « Rue de Virton », derrière les maisons, 2 petites cavités, l'une de 5 et l'autre de 9 m de profondeur. On accède à la plus petite par le garage de la maison.
- Exsurgence intermittente de la Houdrée. Exsurgence intermittente, non active ; cependant les points de sorties d'eau (au nombre de 3) sont très apparents : petits conduits visibles dans l'affleurement.
- Exsurgence n° 1 du Ru de la Rochette. Tête de réseau du ruisseau, en pleine prairie, les eaux sortent dans une petite dépression, prolongée en amont par une vallée sèche bien marquée.
- Exsurgence n° 2 du Ru de la Rochette. En bordure du chemin, exsurgence dans une dépression en amphithéâtre, ouvrant vers le chemin. Les eaux après un court parcours en surface, sont canalisées pour passer sous le chemin et se jeter dans le ruisseau principal.
- Exsurgence du Pont des Cochons. A 30 m du chemin, exsurgence à la base d'un talus. L'eau sort clairement au contact entre les grès et les marnes sous-jacentes. Concrétion de tuf dans le lit du ruisseau aux points de cascades.
- Source latérale de Breuvanne. Dans le lit même du ruisseau, petite exsurgence à la limite de la prairie. Débit faible, mais bien marqué dans le paysage par un élargissement local du lit de la Breuvanne et par un ensemble de dépressions alignées en amont suivant le cours souterrain.
- Lavoir de Valansart. Derrière le captage actif, dans le porche de l'ancien lavoir, source amenant les eaux au lavoir. Débit important, site laissé à l'abandon.
- Tête de réseau de Lamouline. En contrebas de la carrière, vaste site d'exsurgence diffuse dans une zone plus plane. Les sources se rejoignent dans un lit canalisé qui alimente des captages. L'eau est incrustante et on observe des dépôts de tuf dès que le débit devient turbulent.
- Dépression de la Station d'Izel. Dépression allongée de 30 m de long pour 5 m de large et 2 m de profondeur. Pas d'affleurement visible (origine inconnue).



2.2.2. Hydrographie

L'organisation du réseau hydrographique de la Lorraine belge est en relation étroite avec la structure géologique. De nombreux cours d'eau prennent leur source dans la commune de Chiny ou la traversent. Les deux principaux cours d'eau sont la Semois et la Vierre.

La Semois entre dans la commune de Chiny à une altitude près de 330 mètres. Elle suit d'abord un axe Est - Ouest jusqu'au village de Moyen où son tracé remonte vers le Nord en direction de Chiny pour replonger vers le Sud après l'avoir traversé (en direction de Florenville). Après avoir parcouru 32 km, la Semois sort de la commune à une altitude de près de 315 mètres en amont du village de Lacuisine (commune de Florenville).

Sur la commune de Chiny, la Semois présente deux types hydromorphologiques conditionnés par la structure géologique :

- Le type lorrain. Cette partie est comprise entre la retombée méridionale de l'Ardenne au Nord et le sommet du front de la cuesta sinémurienne au Sud. A cet endroit, la vallée est large à très large, inondable et constituée principalement par des sables et des marnes.
- Le type ardennais. Cette partie se rencontre au niveau du village de Chiny. La Semois a creusé son lit dans les assises géologiques du Primaire (Siegenien). Son lit majeur est souvent peu développé et alterne avec des zones où les versants escarpés plongent directement dans la rivière. Dans cette zone, la Semois coule dans une vallée profonde, entaillée dans le socle ardennais, et présentant de larges méandres orientés Nord - Sud. Le fond de vallée est constitué par des alluvions irrégulièrement réparties car la rivière longe alternativement l'un ou l'autre des versants.

La Vierre constitue un des principaux affluents de la Semois. En venant de Straimont (commune d'Herbeumont), elle entre dans la commune à une altitude de plus ou moins 340 mètres et baigne le village de Suxy. Son cours est orienté Nord - Sud. Au départ, elle traverse une zone principalement agricole et sa plaine alluviale est assez large. Puis, elle traverse d'importants massifs forestiers et son lit majeur se resserre coincé entre des versants abrupts. Enfin, elle s'écoule de nouveau dans une plaine alluviale plus large et agricole jusqu'au village de Les Bulles où elle se jette dans la Semois.

Un barrage a été érigé sur la Vierre en aval de Suxy dans le but de produire de l'électricité (hydro-électricité). Il est également utilisé comme lieu de pêche ou d'activités touristiques (promenades). L'aménagement hydro-électrique de la Vierre, géré par Electrabel et mis en service le premier mars 1965, comporte une petite centrale de 2.000 kW.

A cet endroit, la Semois dont le cours général est très sinueux, coule approximativement en direction Sud - Nord. A 900 mètres à l'Est, son affluent, la Vierre, coule sensiblement en direction opposée à une altitude supérieure. Cette particularité devait permettre, en créant un barrage sur la Vierre et en dérivant une partie du cours de cette rivière directement dans la Semois, de créer une chute brute de 29 mètres et de profiter de cette différence de niveau pour installer un groupe turbine alternateur. Cet aménagement a été réalisé dans le but de fournir de l'énergie à valeur relativement élevée pour la pointe journalière du réseau local et pour disposer d'une source d'alimentation autonome de secours dans la région de Florenville-Chiny.

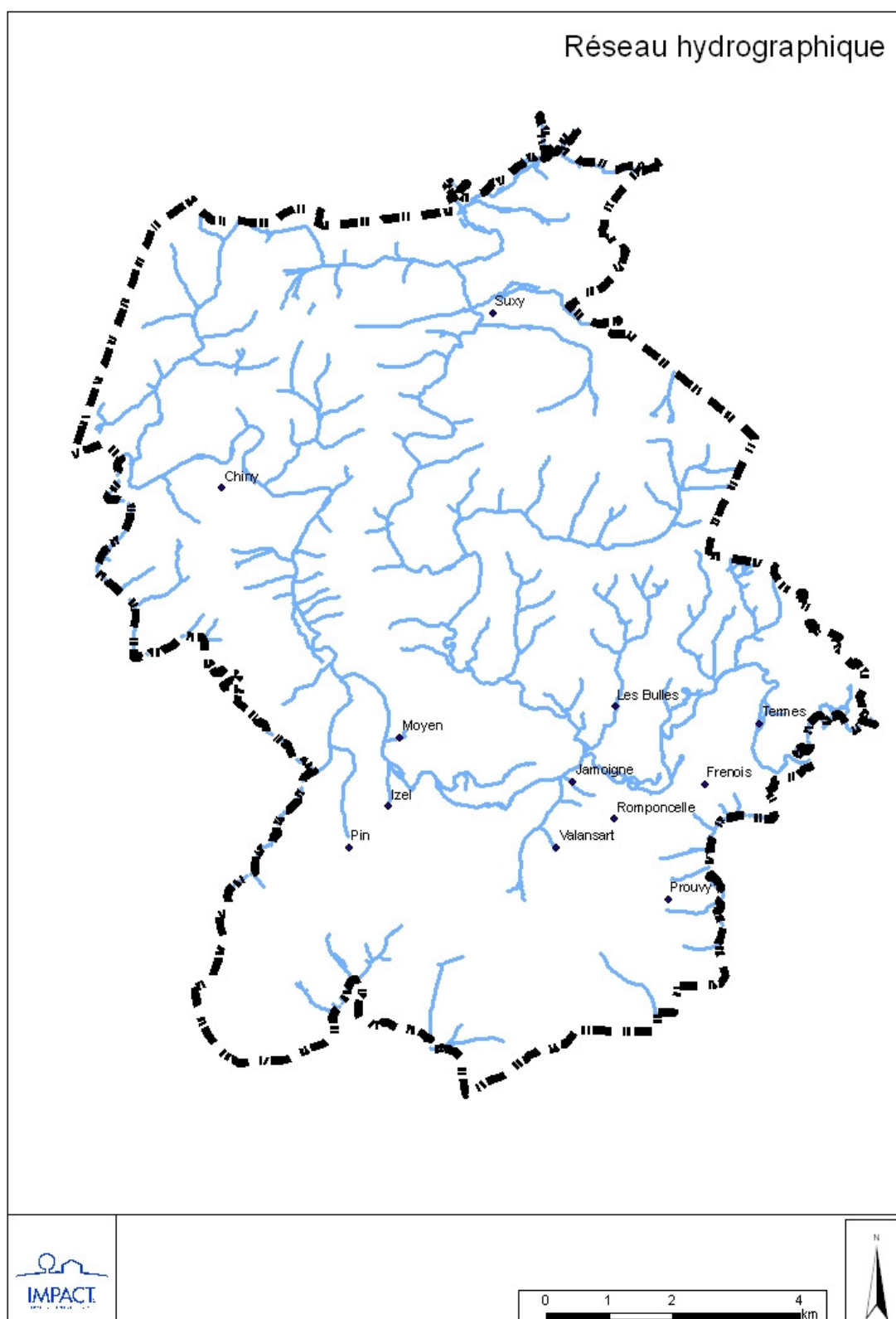
Le barrage présente une longueur de 134 mètres et une hauteur de 12 mètres.

La galerie d'amenée d'eau vers la Semois a une longueur de 827 mètres, un diamètre de 2,4 mètres percé dans la roche en forme de fer à cheval, et une pente moyenne de 0,9 %. La surface inondée est de 35 ha à la cote 338 et de 41 ha à la cote 339. Sa profondeur d'eau est de 9 mètres. Le lac de retenue a une contenance moyenne de 1.500.000 m³.

Les autres principaux cours d'eau sont :

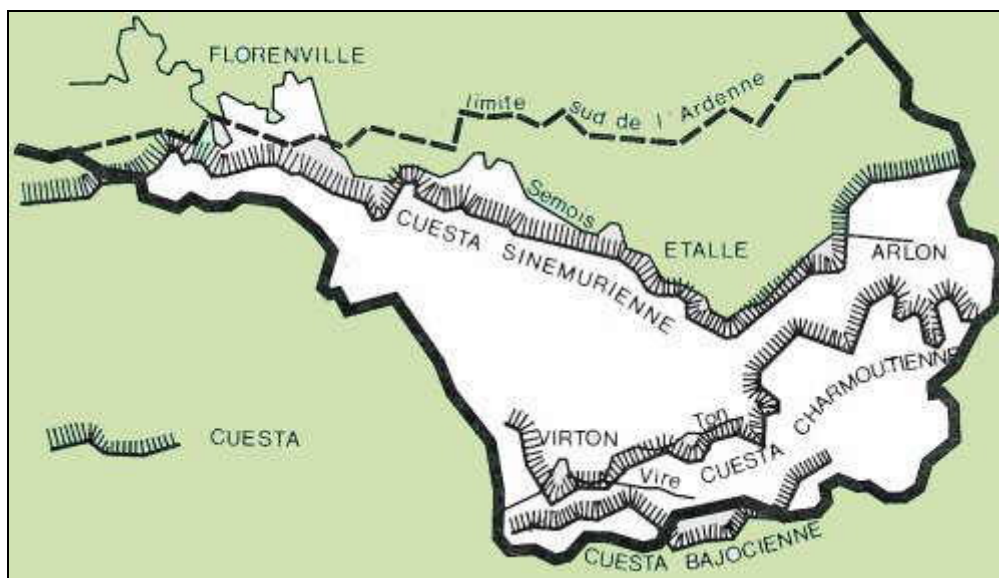
- Ruisseau de Brunwirys.
- Ruisseau de Caracole.
- Ruisseau de Faliseul.
- Ruisseau de Griffaumont
- Ruisseau de la Fange des Marais.
- Ruisseau de la Fange Gomhez.
- Ruisseau de la Houdraie.
- Ruisseau de la Terme.
- Ruisseau de Lamouline.
- Ruisseau de Sart.
- Ruisseau de Tilly.
- Ruisseau des Vieilles Roches.
- Ruisseau du Rond Pont.
- Ruisseau de la Breuvanne.

Le passage de la Semois, et dans une moindre mesure celui de la Vierre, sur le territoire communal a engendré des zones inondables très importantes. Dans certains villages, la situation est assez critique (Moyen, Jamoigne...). Trois niveaux d'aléa ont été déterminés : faible, moyen et élevé. A chaque aléa est associé une série de contraintes, notamment pour l'urbanisation. Un règlement régional spécifique à ces zones est en cours d'élaboration et risque d'avoir des répercussions importantes pour la commune.



2.2.3. Relief et géomorphologie

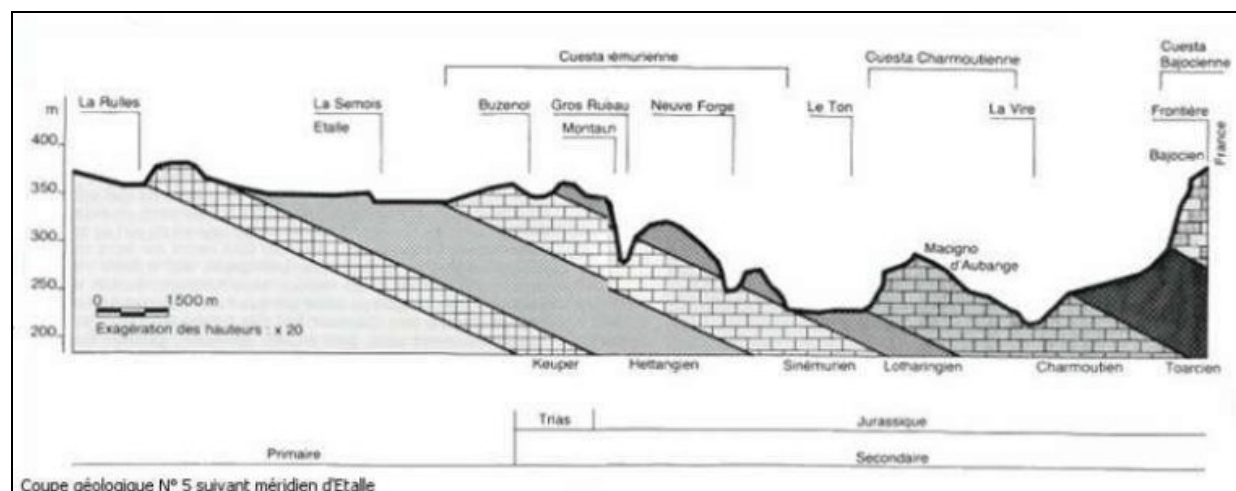
La commune de Chiny est située sur deux régions géologiques et morphologiques : la Gaume et l'Ardenne. Elle se situe cependant principalement en Gaume. La Gaume est cette région naturelle qui prolonge le bassin de Paris en Belgique. L'action érosive de la Semois combinée à la structure géologique et à la composition des roches a permis le dégagement d'un relief en cuesta.



Source : www.guirsch.be

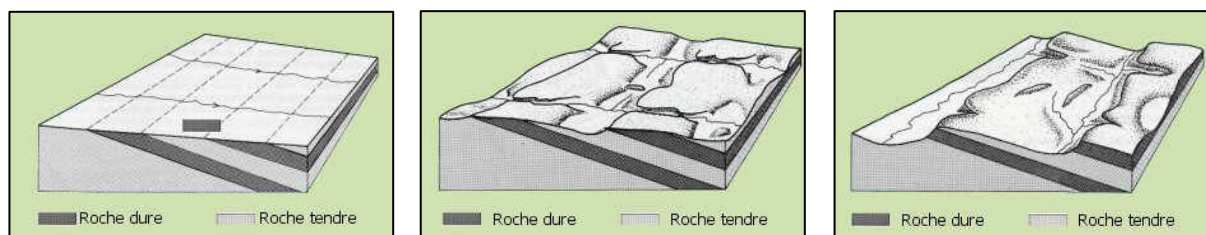
Trois cuestas traversent la Lorraine :

- La cuesta sinémurienne longe la limite Sud de l'Ardenne. Elle prend forme au Nord d'Arlon et se prolonge jusqu'à Muno. Elle est longée à l'Ouest par la Semois. C'est cette cuesta qui traverse la commune de Chiny.
- La seconde cuesta passant au Sud d'Arlon se nomme cuesta charmoutienne ou encore cuesta des macignos. Elle est longée par le Ton.
- La troisième cuesta, la plus abrupte, est la cuesta bajocienne qui suit approximativement la frontière Sud de la Belgique et est longée au Nord par la Vire.



Source : www.guirsch.be

La cuesta est schématiquement une ligne de crête bordée d'un côté d'une pente abrupte et de l'autre d'une pente douce orientée ici au Sud. Les cuestas peuvent être décrites ainsi : « L'alternance de couches lithologiques dures et tendres en structure monoclinale (couches géologiques parallèles et inclinées), a fortement influencé les formes du relief. Des rivières, dites subséquentes, tendent à se former le long des zones tendres, laissant en saillie les bancs durs. Ces derniers, s'ils sont assez épais, et vu leur inclinaison, produisent des formes asymétriques nommées cuestas. La pente la plus faible (revers) correspond généralement au dos de la couche résistante. La pente la plus forte suit la tranche du banc dur qui protège de l'érosion les couches sous-jacentes plus tendres ».

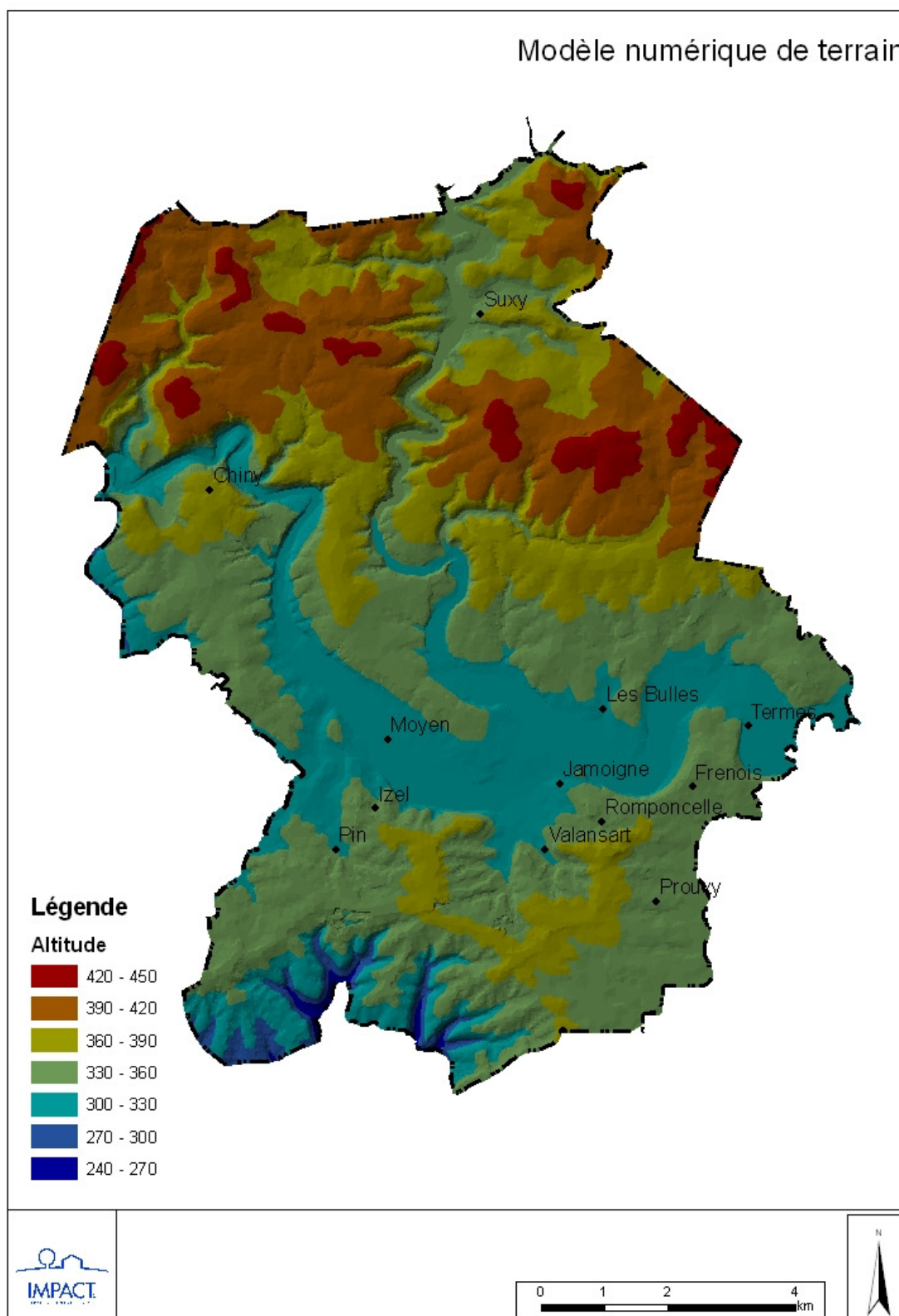


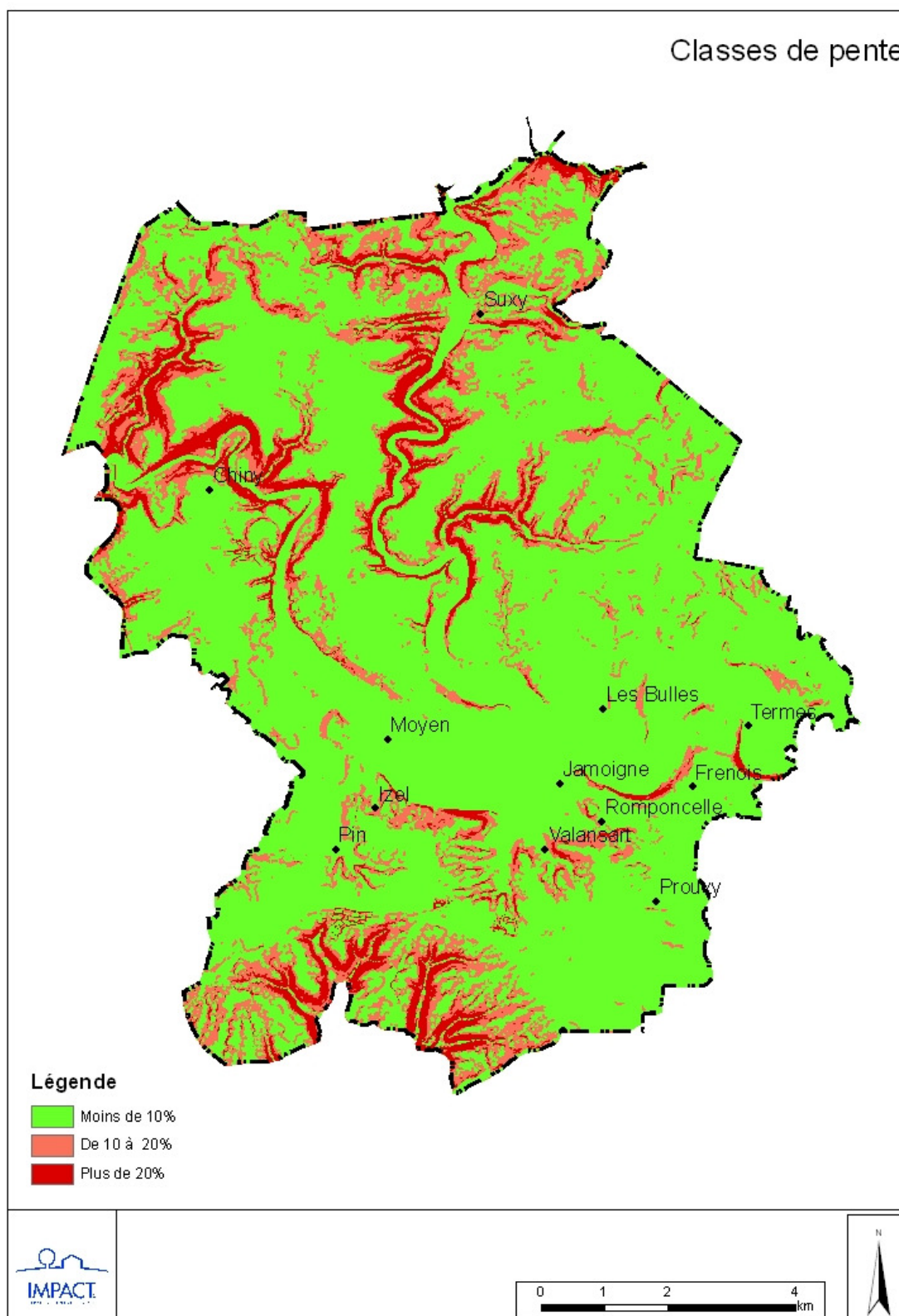
Le relief est donc dissymétrique, constitué :

- D'un front au versant très abrupt et méridional de la vallée de la Semois.
- D'un revers au plateau faiblement incliné vers le Sud qui peut présenter à certains endroits un relief mouvementé dû à l'érosion.

Sur la commune de Chiny, les altitudes varient entre un minimum de 315 mètres (Moyen) et un maximum de 430 mètres (Chiny) :

- Izel - Château d'eau « Lamouline » : 360 à 370 mètres.
- Suxy - Château d'eau : 390 mètres.
- Chiny - « Les Fosses » : 430 mètres.
- Jamoigne - Réservoir « Notre Dame de la Chavée » : 380 mètres.
- Termes : 365 mètres.
- Les Bulles - « Chêne Gosia » : 360 mètres.





2.2.4. Climatologie

A titre indicatif, quelques données climatiques pour la commune de Chiny sont fournies :

- Le climat est de type tempéré océanique.
- Le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 15,8°C tandis que janvier est le mois le plus froid avec une température moyenne à peine supérieure 0°C. La température moyenne annuelle s'élève à 8,1°C.
- La pluviométrie moyenne annuelle est de 1.224 l/m² avec un maximum de 133 l/m² au mois de décembre.

2.2.5. Paysage

Selon la cartographie des territoires paysagers (CPDT - FUSAGx, 2004), la commune de Chiny se rattache à deux ensembles paysagers différents : Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale pour la partie Nord et ensemble des côtes lorraines pour la partie Sud.

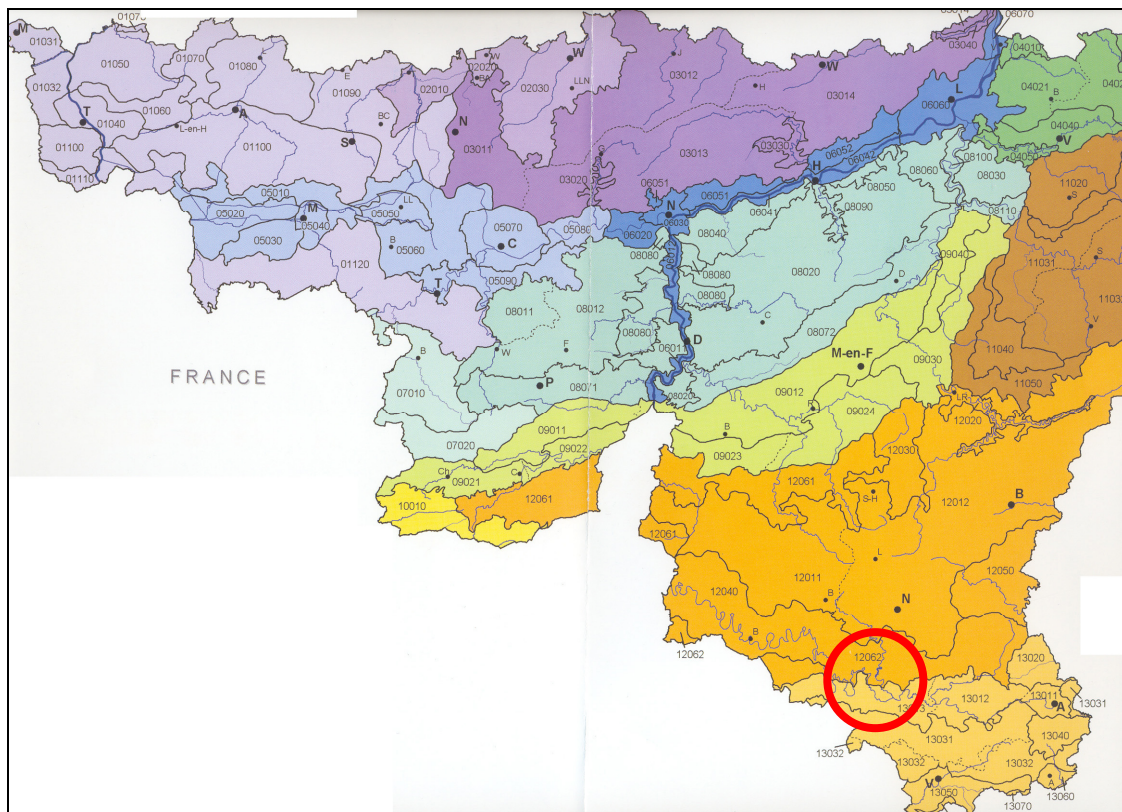
Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du Nord-Est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au Nord-Est à environ 400 m au Sud-Ouest. Au Sud comme au Nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'Ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'Est, villages et hameaux sont plus lâches.

La partie Nord fait donc partie de l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale et plus spécialement des bordures forestières du plateau ardennais (bordure méridionale du plateau ardennais). *Les cours d'eau (Houille, Lesse et Lomme au Nord, Semois, Vierre et Rulles au Sud) qui incisent les bordures du haut plateau centre ardennais déterminent des versants forestiers que ponctuent de rares villages de clairière. La partie méridionale du plateau ardennais présente un dénivelé moindre (100 m au maximum) et développe un massif forestier continu sur ses vallées et replats.*

Au pied Sud du plateau ardennais central, la Lorraine s'individualise par une alternance de côtes et de dépressions formées par érosion différentielle des couches successivement dures et tendres du sous-sol. Les côtes (ou cuestas), allongées d'Ouest en Est, sont composées d'un versant raide généralement boisé (le front) et d'un versant en plus douce (le revers). A l'Ouest, les côtes déterminent du Nord au Sud, les dépressions successives de la Semois dominée par les herbages, du Ton dominée par le massif forestier sinémurien et de la Vire alternant prairies et labours. Vers l'Est, cette organisation laisse la place à des dépressions participant du bassin du Rhin et de la Chiens. Enfin, le terroir lorrain figure, en Wallonie, l'archétype de l'openfield caractéristique de la France de l'Est et de l'Europe intérieure. L'habitat rural traditionnel est caractérisé quant à lui par un groupement absolu en villages et hameaux aux maisons majoritairement mitoyennes et accolées en rues (villages-rue). Il ne présente que de très rares fermes isolées.

La partie Sud quant à elle se rattache donc à l'ensemble des côtes lorraines et plus spécialement à la dépression de la Semois (faciès de la Moyenne Semois). A l'aval de son confluent avec la Rulles, la Moyenne Semois s'enfonce entre le front de côte (sinémurienne) et le versant ardennais en une dépression très évasée où serpente le cours d'eau dans des paysages dominés par des prairies. Les bois, peu présents dans la dépression, soulignent principalement les reliefs, notamment celui du front de côte de Florenville à Munro.

Cette thématique est abordée par le Parc des Paysages de Chiny-Florenville dont l'objectif principal est de lister, valoriser et promouvoir les sites d'intérêt paysager.



2.2.6. Sites naturels

2.2.6.1. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).

La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Cinq sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Chiny. Ils couvrent une superficie de 5.046,2 ha, soit un peu plus de 44 % du territoire communal. Aucune des zones présentes sur Chiny n'est concernée actuellement par la mise en œuvre des arrêtés de désignation.

BE34048 – Bassin de la Semois de Jamoigne à Chiny (1.899,49 ha)

Le site se compose de milieux forestiers (alluviaux ou non), de milieux ouverts (mégaphorbiaies, prairies de fauche et prés humides) et du tracé de la Semois entre Jamoigne et Lacuisine. Il englobe notamment l'extrémité Sud-Est de la forêt d'Herbeumont. Il s'agit d'un site d'intérêt pour l'avifaune forestière (cigogne noire, milan noir et milan royal). On note également la présence d'importantes populations de pie-grièche écorcheur dans les prairies de fauche. Pour cette espèce, il convient de mettre en évidence la grande importance du bocage au Sud de Chiny associé aux prairies mésophiles de fauche.

BE 34049 – Basse-Vierre (1.135,71 ha)

Ce site comprend des forêts feuillues de versant aux environs de Suxy et des milieux alluviaux (anciennes prairies de fauche) situées dans le lit majeur de la Vierre entre Suxy et Straimont. On note la présence d'éraiblières de ravin comprenant des populations importantes de *Ranunculus platanifolius* et de *Lunaria rediviva*, rares en Ardenne méridionale. On retrouve également de nombreuses prairies humides à *Polygonum bistorta* et jonchaies à *Dactylorhiza majalis*. Ce site présente également un grand intérêt bryologique et une grande richesse ornithologique caractérisée par la présence de grands oiseaux forestiers peu communs (cigogne noire, milan noir, milan royal et gélinotte des bois) ainsi que celle d'espèces typiques des milieux ouverts (pie-grièche écorcheur). Le martin-pêcheur a été repéré dans les berges érodées de la Vierre.

BE34050 – Bassin de la Semois entre Tintigny et Jamoigne (827,80 ha)

Le site comprend deux entités : l'une formée par la forêt de Chiny et l'autre par un vaste ensemble de prairies de fauche et de milieux alluviaux le long de la Semois entre Ansart et Jamoigne. L'avifaune y est extrêmement diversifiée et caractérisée par la présence de grands oiseaux forestiers peu communs (cigogne noir, milan royal et milan noir), par la présence d'espèces typiques des milieux ouverts (pie-grièche écorcheur et râle des genêts) ainsi que celle du martin-pêcheur dans les berges érodées. Au niveau botanique, le site est également remarquable : qualité exceptionnelle des prairies mésophiles de fauche le long de la Semois (notamment sur les marnes calcaires hettangiennes), beaux éléments d'aulnaie marécageuse le long de la Civanne, marais alcalins de grand intérêt (plusieurs mardelles et marnières)...

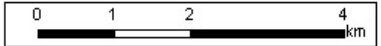
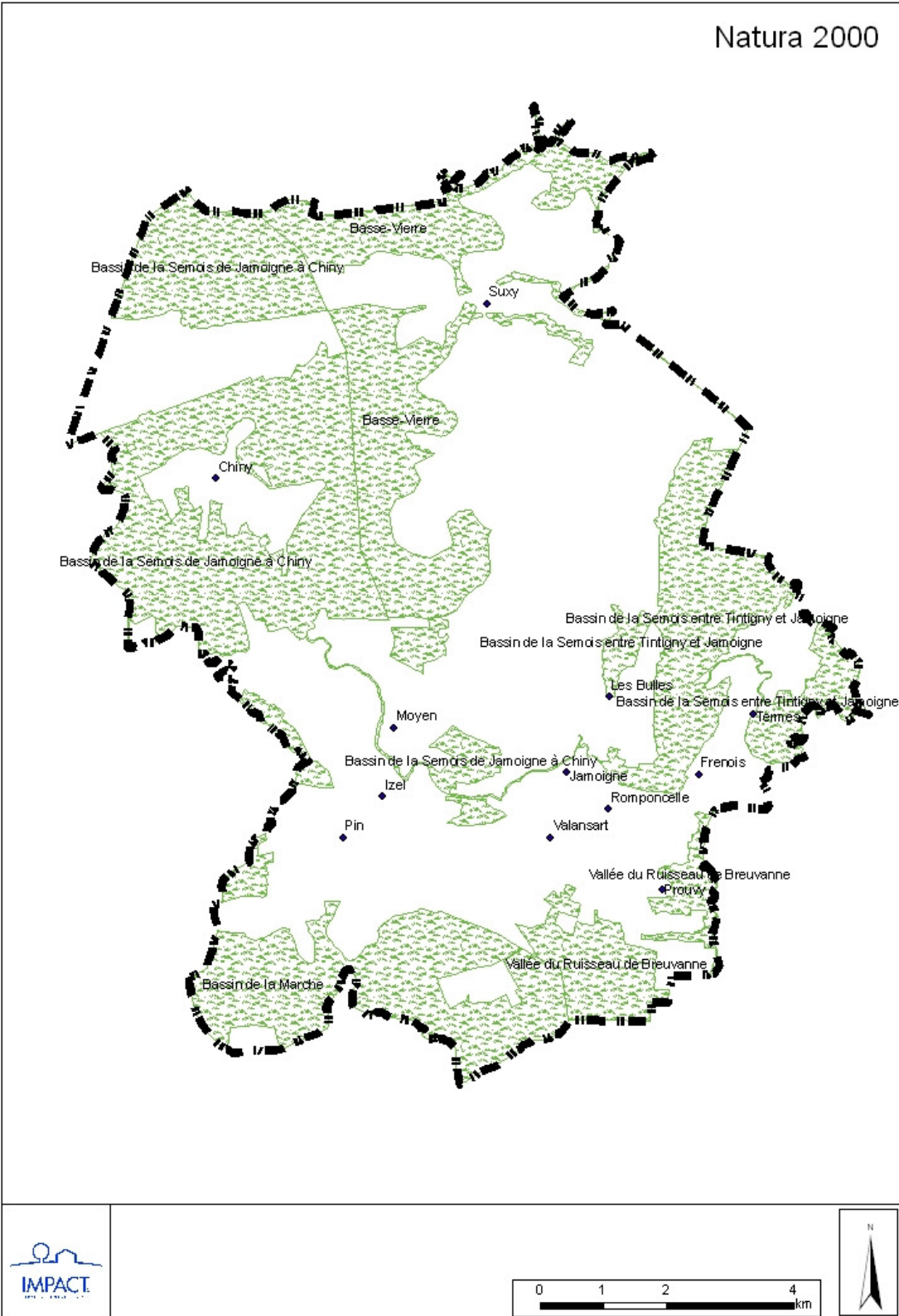
BE34054 – Bassin de la Marche (834,04 ha)

Il s'agit d'un site essentiellement forestier situé entre Florenville et Villers-devant-Orval et incluant les bois de Florenville, de Watrinsart, de la Houdrée et de la Sablonnière ainsi que de la forêt d'Orval. Le site englobe aussi les vallées de la Marche et du Corwez. Ce site est intéressant pour l'avifaune forestière (au moins comme halte migratoire). La pie-grièche écorcheur est également présente dans les prairies. Les massifs forestiers sont essentiellement composés de hêtraies à luzule blanche et de hêtraie de l'Asperulo-fagetum. On y recense également des prairies de fauche et des milieux alluviaux de bonne qualité.

Notons également que ce site comprend deux zones chiroptérologiques majeurs (Abbaye d'Orval et Canal souterrain de Neufmoulin). Ces deux sites sont cependant situés en dehors de la commune de Chiny.

BE34055 – Vallée du ruisseau de Breuvanne (349,17 ha)

Le site comprend de nombreuses prairies de fauche et des zones marécageuses en bordure du ruisseau de Breuvanne. Il englobe également des zones forestières en périphérie du Grand Bois. On y note la présence d'espèces typiques des milieux ouverts et forestiers (milan noir et milan royal). Le site comprend également l'ancien étang de Rawez ainsi que le marais de Prouvy abritant des milieux humides marécageux divers de très grand intérêt botanique et entomologique.



2.2.6.2. Réserves naturelles

Marais de Prouvy et Rawez (Réserve naturelle domaniale – Région wallonne)

Cette réserve naturelle, constituée de deux zones humides voisines, le marais de Prouvy et le marais de Rawez, s'étend le long du ruisseau de la Breuvanne (vallée de la Semois). Elle forme un ensemble exceptionnel de grand intérêt biologique. On y trouve une mosaïque de végétations comportant des cariçaies, des mégaphorbiaies, des jonçaies, des prairies de fauche maigres, des bas-marais... Un remarquable marais alcalin est également représenté à Prouvy et rassemble diverses plantes devenues très rares en Wallonie comme le curieux triglochin (*Triglochin palustris*).

La Praille (Réserve naturelle domaniale – Région wallonne)

Cette réserve est constituée d'un vaste complexe de prairies de fauche humides non amendées, occupant la plaine alluviale de la Semois, entre les villages de Les Bulles et de Termes. La végétation y est remarquable et la flore y apparaît d'une exceptionnelle richesse. De nombreuses plantes rares, souvent très menacées sur le territoire wallon, s'y rencontrent parfois même avec une certaine abondance. Le maintien de la gestion traditionnelle (fauche tardive) est indispensable à la subsistance de ces espèces sensibles.

Réserve naturelle de Ribausa à Les Bulles (Réserve naturelle privée – Ardenne & Gaume)

Située dans la vallée de la Semois, la réserve de Ribausa est majoritairement occupée par des prairies. Elle se présente sous la forme d'un terrain en pente douce, dont le substrat géologique est constitué de marnes hettangiennes (argiles calcarifères) impliquant un sol à régime hydrique alternatif (très sec en été, souvent gorgé d'eau en saison des pluies). Le site est une relique des temps passés et un témoin des anciennes pratiques agricoles. Les prairies de fauche ont en effet été très peu améliorées, laissant ainsi libre cours au développement de nombreuses espèces végétales dicotylées comme la knautie (*Knautia arvensis*), la marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le gaillet jaune (*Galium verum*)... Celles-ci sont en général très peu représentées au sein de nos prairies de fauche actuelles, où les concentrations en éléments nutritifs sont excessives. La réserve est encadrée dans sa partie supérieure par des haies de prunellier, de charme et d'aubépine. Elle est limitée dans sa partie basse par un petit affluent de la Semois, qui détermine à cet endroit la présence d'une zone de bas-marais abritant entre autre le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et la laïche étoilée (*Carex echinata*). On y trouve également une lande humide à nard (*Nardus stricta*) riche en plantes rares (orchidées, laïches,...).

Réserve naturelle des Aisances de Moyen (Réserve naturelle privée – Ardenne & Gaume)

Les Aisances de Moyen sont constituées de prairies à l'abandon qui s'étendent en Gaume dans la vallée de la Semois, au Nord-Ouest du village de Jamoigne. On y rencontre une mosaïque de groupements végétaux fort intéressants et d'une grande originalité, due notamment à la présence de suintements. Les zones humides sont occupées par des bas-marais dans lesquels se rencontrent des espèces sensibles telles que la scorsonère (*Scorzonera humilis*) et la laïche puce (*Carex pulicaris*). Les parties plus sèches accueillent des éléments de la nardaie : pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*), platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*), fétuque filiforme (*Festuca filiformis*)... La gestion, assurée par un agriculteur local, consiste principalement en la fauche annuelle des hautes herbes.

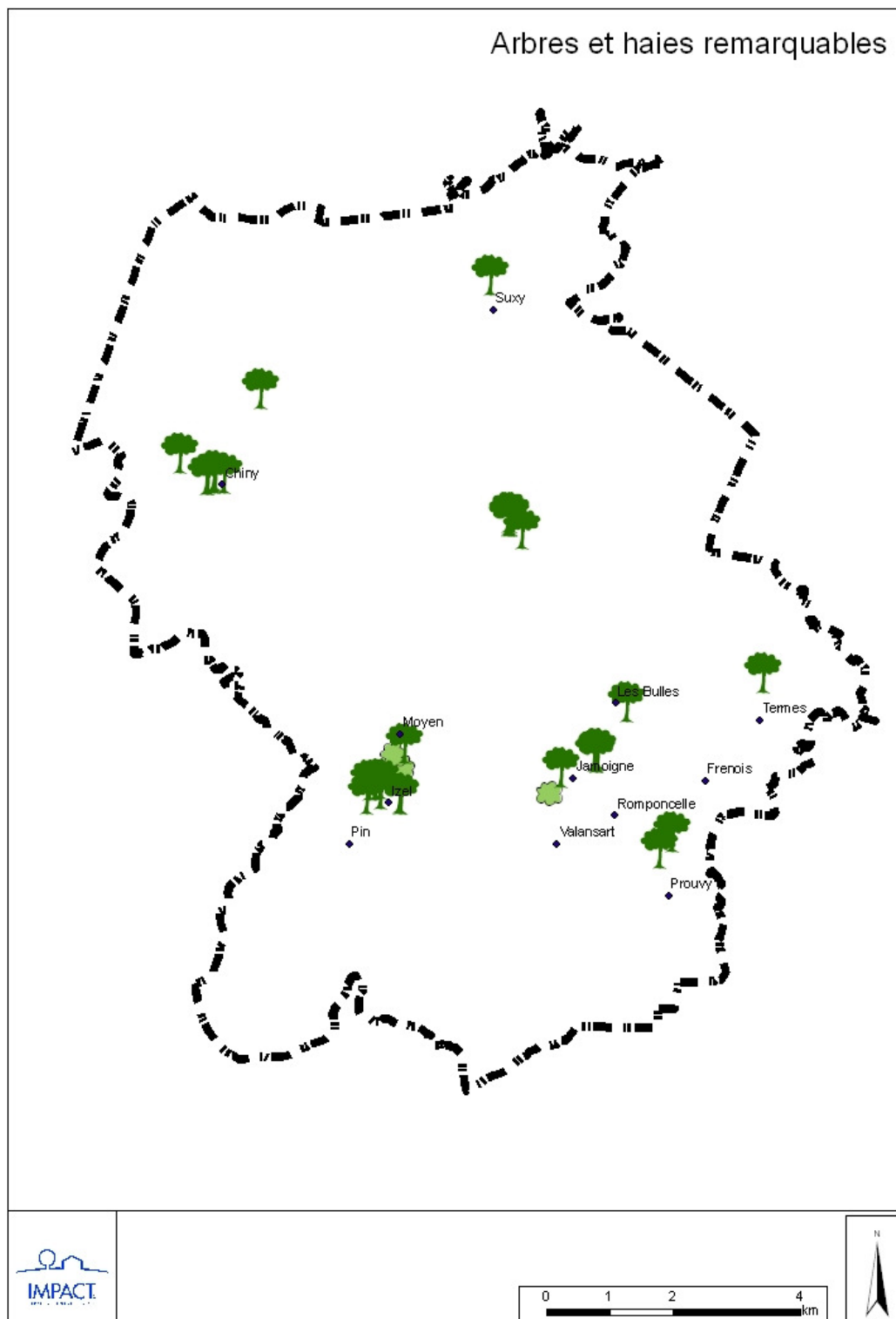
2.2.6.3. Sites de Grand Intérêt Biologique

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) suivants sont recensés sur la commune de Chiny :

- Les Croisettes de Suxy.
- Grifaumont.
- Marais de Prouvy.
- Butte de Méhimont.
- Carrière « Goffinet ».
- Carrière « Devant la Sablonnière »
- Carrière du Ruisseau de la Rochette.
- Carrière « La Bruyère ».
- Carrière de Pin.
- La Praille.
- Ribausa.
- Les Aisances de Moyen.
- Vallée de la basse Vierre.
- Forêt alluviale de la Chapelle du Maquis.
- Bras-mort de Termes.
- Bras-mort de Bougniwé.
- Bras-mort de l'ancien Moulin des Bulles.
- Etang de Burnéchamps.
- Ile de Pinco.
- Ile du Pont Saint-Nicolas.
- La Fagne des Seeps.
- Marais au Sud de Chiny.
- Pâturage humide au lieu-dit Chêne Gosia.
- Marais du ruisseau de la Terme.
- Prairie humide du ruisseau de la Chapelle.
- Prairie humide de la vallée du Sandre.
- Le Caracoleu.

2.2.6.4. Arbres et haies remarquables

La commune de Chiny compte de nombreux arbres et haies remarquables (plus de 120). Ceux-ci ont été entièrement reportés sur la carte du patrimoine naturel et bâti.



2.2.7. Actions et programmes environnementaux

Contrat rivière Semois et affluents

La commune de Chiny adhère au contrat de rivière Semois. Le contrat de rivière consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique... Le contrat se construit sur un mode de gestion concertée favorisant la mobilisation et l'installation d'un climat de confiance entre acteurs.

En 1993, à partir d'une initiative wallonne soutenue par les douze principales communes belges du bassin (Arlon, Etalle, Habay, Tintigny, Chiny, Légglise, Neufchâteau, Florenville, Herbeumont, Bertrix, Bouillon et Vresse), un premier programme d'actions a pu être élaboré et mis en œuvre. Trois années ont été nécessaires avant d'aboutir en décembre 1996 à la signature du premier contrat de rivière. Prévue au départ pour une période de trois années, la mise en œuvre du contrat s'est étalée sur cinq années. Entre-temps, la Région wallonne, par une nouvelle circulaire ministérielle, a renforcé ce mode de gestion en allongeant la période de suivi.

A la faveur du programme Interreg II Wallonie – Champagne – Ardenne, la démarche a pu s'étendre côté France. Aujourd'hui, c'est un second programme d'actions wallon qui a été mis sur les rails, en parallèle à son homologue français, le contrat Semoy. Désormais, c'est l'entièreté du bassin transfrontalier Semois/Semoy qui est couverte par un contrat de rivière. Cette première aventure transfrontalière aura duré trois années, de 1999 à 2001. Elle se poursuit actuellement dans le cadre du programme Interreg III.

Suite au taux élevé d'actions réalisées en référence au premier contrat et à l'apport de nouvelles propositions par les partenaires, le Comité de rivière a décidé d'élaborer un autre contrat qui porte sur les années 2007 à 2009.

Les actions menées dans le cadre du contrat rivière sur la commune sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Examen annuel du protocole de turbinage du barrage de la Vierre avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Aménagements piscicoles en vue de supprimer les obstacles à la remontée du poisson sur la Semois.
- Suivi, entretien et amélioration du rendement de la station d'épuration du camping communal « Le Canada » à Chiny.
- Poursuite de la préservation du patrimoine et des sites paysagers par un nettoyage, une mise en valeur, un dégagement des points de vue et une mise en lumière des rochers.
- Résolution des problèmes de piétinement du bétail dans les cours d'eau.
- Aménagement paysager du pont Saint-Nicolas à Chiny.

Convention « Bords de route »

La commune de Chiny adhère à la convention « Bords de route » qui prévoit un fauchage tardif pour certains tronçons de routes.

Opération « Communes et rivières propres »

La commune de Chiny participe à l'opération « Communes et rivières propres » qui se déroule une fois par an.

Parc des paysages

A travers un projet Leader et le Beau Canton de Gaume, Chiny et Florenville se sont engagées par une charte des paysages. Des actions, études et projets, en vue d'une bonne gestion paysagère sont en cours.

2.2.8. Ce qu'il faut en retenir

- La structure géologique de la commune de Chiny est principalement caractérisée par la présence de marne (les marnes de Jamoigne au Nord et les marnes de Warcq au Sud). Les affleurements d'une couche de marne sont à l'origine de dépôts de travertins dénommés dans la région « cron ».
- Une importante carrière située au Sud de Pin exploite le sous-sol pour produire du sable et du grès concassé.
- La cuesta sinémurienne, située au Sud de la commune, est à l'origine de nombreux phénomènes karstiques.
- Au niveau pédologique, les sols sont aptes ou modérément aptes à la pâture et la culture. Ils conviennent mieux aux boisements.
- Les deux principaux cours d'eau sont la Semois et la Vierre (affluent de la Semois). Ces deux cours d'eau et leur configuration ont pour conséquence que de nombreux terrains sont repris en zone inondable. La situation est préoccupante pour certains villages, notamment celui de Moyen.
- Un barrage a été érigé sur la Vierre en aval de Suxy dans le but de produire de l'électricité (hydro-électricité). Il est également utilisé comme lieu de pêche ou d'activités touristiques (promenades).
- La commune de Chiny est située sur deux régions géologiques, morphologiques et paysagères : la Gaume (principalement) et l'Ardenne (villages de Chiny et de Suxy). Ces deux régions présentent des caractéristiques totalement différentes.
- L'action érosive de la Semois combinée à la structure géologique et à la composition des roches a permis le dégagement d'un relief en cuesta (ligne de crête bordée d'un côté d'une pente abrupte et de l'autre d'une pente douce orientée ici au Sud). La commune de Chiny est traversée par la cuesta sinémurienne.
- L'altitude varie entre un minimum de 315 mètres (Moyen) et un maximum de 430 mètres (Chiny).
- Cinq sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Chiny. Ils couvrent une superficie de 5.046,2 ha, soit un peu plus de 44 % du territoire communal. Il s'agit de sites forestiers (forêt de Chiny) mais aussi de milieux ouverts (plaine alluviale de la Semois, pré de fauche...).
- La commune compte de nombreux sites de grand intérêt biologique (SGIB), quatre réserves naturelles (dont deux domaniales) et de nombreux arbres et haies remarquables.
- La commune de Chiny adhère depuis sa création au Contrat de Rivière Semois. D'autres actions environnementales sont également menées.